

**REVISION DU POS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME  
COMMUNE DE SUMENE**

<p align="center"><b>Maître d'ouvrage</b> <b>Commune de Sumène</b></p> <p align="center"><b>Mairie de Sumène</b> <b>26, place du Plan 30440 Sumène</b> <b>Tél : 04 67 81 30 05</b> <b>Fax : 04 67 81 33 79</b></p>	<b>Assistant</b>	
	 <p>Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.67.53.73.45. E-mail : urba.pro@grounelamo.fr</p>	 <p>Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.48.14.00.13 E-mail : naturae@grounelamo.fr</p>
<p><b>Personnes invitées :</b> Agriculteurs et éleveurs habitant et travaillant sur la commune. Représentants d'associations et de coopératives Les représentants du conseil municipal Chambre d'agriculture</p>	<p><b>Membres présents</b> Monde Agricole cf ci-après Les élus Monsieur MORALI, Maire Madame CASTANIER, Maire adjoint Monsieur LEPROVOST, Maire adjoint Madame BOISSON, Conseillère municipale Monsieur GRUCKERT, Conseiller municipal Madame CALAIS, Conseillère municipale Madame BOISSON, Conseillère municipale Monsieur TOURREILLE, Conseiller municipal Les animateurs : Monsieur COLIN NOGARET, Urbaniste, Urba.pro</p> <p>Membre excusé Chambre d'agriculture</p>	
<p><b>Atelier Monde Agricole :</b> <b>Rédacteur : Urba.pro</b></p>		

## **Contexte :**

Dans le cadre de la révision de son plan d'occupation des sols valant élaboration d'un plan local d'urbanisme, la commune de Sumène a souhaité associer la population à l'élaboration du diagnostic et du projet de développement durable du village.

A cette fin, les modalités de concertation revêtent plusieurs formes. La commune met en place des réunions publiques, diffuse des informations sur l'état d'avancement des études dans divers supports de communication, met à disposition une boîte à idées et un registre de concertations pour ceux qui sont désireux d'émettre des idées constructives pour l'intérêt général de la commune de Sumène et pour la programmation de son développement.

En plus de cette concertation, la municipalité a souhaité aller plus loin en proposant des ateliers de travail à la population, dont le résultat viendra alimenter le processus d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Un appel à candidature a été lancé pour établir un panel d'une vingtaine de citoyens qui constitueront l'association participative des citoyens (APH). L'objectif étant d'instaurer un panel le plus hétérogène possible au regard des critères d'âge, de sexe et des catégories socioprofessionnelles.

## **La démarche de concertation sur la commune des Sumène.**

Afin d'enrichir le diagnostic technique réalisé par le bureau d'études, la municipalité a souhaité intégrer à la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme les agriculteurs de la commune.

A cette fin, les représentants du monde agricole et les exploitants de la commune ont été conviés à un atelier de travail sur la thématique agricole.

## Compte rendu de l'atelier participatif du 11 janvier 2015 sur l'agriculture

### Rappel méthodologique

Le 11 janvier dernier, s'est tenu dans la salle du conseil municipal, un atelier de travail sur la thématique du monde agricole. Le panel a été convié pour travailler à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable de la commune sur la base des enjeux exprimés dans le diagnostic territorial.

Le déroulement de l'atelier a été le suivant :

Etape	Dénomination	Durée
<b>1</b>	<b>Temps d'accueil</b>	<b>10 minutes</b>
Les participants ont été accueillis par M. Morali, Maire de la commune, plusieurs élus du conseil municipal et l'animateur de l'atelier.		
<b>2</b>	<b>Présentation de la démarche P.L.U. + Eléments de diagnostic +Présentation du déroulement de l'atelier.</b>	<b>30 minutes</b>
Un rappel sur le déroulement de la démarche d'élaboration du PLU a été réalisé pour permettre aux membres présents de contextualiser le but de cet atelier dans la démarche d'élaboration du PLU. Les enjeux du travail de ce soir ont été présentés.		
<b>3</b>	<b>Complément du diagnostic</b>	<b>45 minutes</b>
Afin de compléter les éléments du diagnostic agricole, il a été demandé aux participants de remplir une fiche d'identité de leur exploitation. Celles-ci permettront de compléter l'analyse socio-économique du diagnostic agricole (Age, année d'implantation, type d'exploitation, dimensionnement et localisation)		
Cette collecte de données à été complétée par un travail cartographique. Sur la base d'un fond de plan IGN, les participants ont pu placer leurs sièges d'exploitations et leurs espaces de culture et de pâtures.		
Il a été également demandé aux participants de porter à la connaissance des élus leur projet de développement à court et moyen termes (extensions, construction, cultures)		
<b>4</b>	<b>Echanges et enjeux</b>	<b>35 minutes</b>
Pour clôturer la séance, un temps d'échange sur les difficultés rencontrées et les besoins des exploitants de la commune à permis de dégager des enjeux auxquels le P.L.U. devra tenter de répondre dans les années à venir		

## **Bilan de l'atelier du 11 janvier 2015**

### Présence à cette réunion

Nom des personnes invitées	Présence	Fiche retournée
Delpuech Marc	oui	oui
Delpuech Thomas	Non	Non
Boisson Philippe	Oui	Non
Le Roux Yves	Oui	Oui
Bresson Fabienne	Non	Non
Bastides Xavier	Oui	Oui
Navarette Samuel	Non	Oui
GAEC Boissière/Gouthier	Oui	Oui
Carrière Jean-Louis	Non	Non
GAEC Fesquet frères	Oui	Oui
Finiel Jean-Marc	Non	Non
Metge grégoire	Non	Non
Portales Michel	Non	Non
Debain Sandrine	Oui	Oui
Denzer Guillaume	Non	Non
Viala Julien	Non	Oui
Boisseau Valentine	Oui	Oui
Brun Raphael	Non	Non
Delpuech Michel	Oui	Oui
Fesquet Sylvette	Non	Oui

Deux personnes étaient présentes comme représentant de l'Association de défense de l'oignon doux des Cévennes (ADOC) et de la coopérative Origines Cévennes.

L'analyse des données collectées par les fiches d'identité des exploitations et le travail cartographique seront intégrés au diagnostic territorial et spécifiquement dans l'analyse agricole du territoire.

La fin de réunion a été l'occasion d'échanger sur diverses problématiques liées à l'activité agricole sur la commune.

Les principaux points soulevés ont été les suivants :

- La gestion de l'eau en période de sécheresse. A ce titre les échanges ont porté sur le besoin en eau de chaque exploitation mais aussi sur l'utilisation de retenues collinaires et leur intégration paysagère. La perte des levées sur le Recodier et le Rieutord permettant de stocker de l'eau a également été abordée.

Sur cette thématique les élus souhaitent développer la connaissance en matière de captage des eaux souterraines et de surface. Il s'agit également de questionner le champ des possibles avec l'aval des services de l'Etat quand aux aménagement dans le lit des cours d'eau à des fins de stockage.

- La problématique des cours d'eau et de l'entretien des berges a également été exposée. Monsieur LEPROVOST souligne l'étendue importante du chevelu hydrographique que doit traiter le SMAGE.
- Des problématiques d'enclavement et de défrichement ont également été abordées.

- Le risque de pertes de terres labélisées voire labellisables AOP par artificialisation des terres a été signalé. A cette fin les élus ont exprimé leur souhait que le projet de PLU ne porte pas atteinte à ces terres présentant un fort potentiel de valorisation.
- Les membres présents ont également souligné lié à la prise en compte des parcours pour le bétail notamment dans le secteur de Cézas.
- Finalement le dernier point soulevé a été sur l'évolution de l'occupation de certains espaces. En effet de nombreuses terres potentiellement exploitables sont associées à des mas devenus le plus souvent résidences secondaires. Ces terres sont en l'état peu mobilisables, les propriétaires ayant parfois des réticences à établir des baux de fermages. Le délaissement de ces terres entraîne des modifications notables du paysage communal et pose des problèmes d'entretien vis-à-vis du risque incendie mais également sur la perte de traversiers qui sont des éléments emblématiques du paysage.

En clôtures d'atelier, les membres présents ont signalé leur souhait d'être associés à la démarche d'élaboration du PLU. Il s'agit pour eux d'apporter leurs connaissances précises du territoire.

Les élus se sont montrés favorables à cette démarche. Ils rappellent néanmoins que seul le conseil municipal est l'organe délibérant quant aux orientations à donner au projet sur la base du diagnostic enrichi par les participants, avec l'ensemble des personnes publiques associées (collectivité territoriale, chambre consulaire,...) ayant un droit de regard sur le projet communal.

**Pour la suite :**

- Intégration des résultats de cet atelier dans le diagnostic territorial du PLU.
- Prise en compte des enjeux dégagés dans le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.
- Envoi de plans cadastraux en Mairie pour diffusion aux agriculteurs. Il s'agit d'identifier à une échelle plus fine les terres cultivées et cultivables, les points de conflits et d'accès, les terres mobilisables ou à remobiliser ainsi que les projets de développement.